REGLEMENT PARICULIER SPORTIF
2ème Rallye VHRS du Florival
Samedi 4 Avril 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 10 février 2020.....
Ouverture des engagements : Lundi 10 février 2020 .....
Clôture des engagements : Lundi 23 mars 2020.....
Parution du road-book : Samedi 28 mars 2020 : Garage de la Vallée - Gunsbach .....
Vendredi 3 avril 2020 : Garage de la Vallée – Gunsbach.....
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 28 mars 2020 de 9h à 19h.....
et le vendredi 3 avril 2020 de 9h à 19h.....
Vérifications Administratives : Vendredi 3 avril de 18h à 21h parking Mahle Behr à Rouffach .....
Samedi 4 avril de 7h à 9h parking Mahle Behr à Rouffach.....
Vérifications Techniques : Vendredi 3 avril de 18h15 à 21h15 parking Mahle Behr à Rouffach .....
Samedi 4 avril de 7h15 à 9h15 parking Mahle Behr à Rouffach .....
Heure de mise en place du parc de départ Samedi 4 avril de 6h30 à 10h30 parking Mahle Behr à Rouffach
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 4 avril 2020 Ancien Hotel de ville Rouffach à 9h .....
Publication des équipages admis au départ : Samedi 4 avril 2020 Parking Mahle Behr à 9h45.....
Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives le Samedi 4 avril 2020
Les véhicules VHRS rouleront après les modernes
Départ de : Rouffach parking Mahle Behr samedi 4 avril à 10h .....
Publication des résultats partiels : Parc de Regroupement/Assistance Parking Mahle Behr à Rouffach .....
Arrivée du 1er concurrent Parking Mahle Behr à 17h54 .....
Vérifications finales : Garage Sauter – ZI Est – 68250 Rouffach .....
Publication des résultats du rallye : Samedi 4 avril 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent .....
Remise des prix : Samedi 4 avril 2020 – Parking Mahle Behr .....
La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du Parc Fermé d'Arrivée .....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la « Plaine de l'Ill », en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre de Rouffach organisent le :

2ème RALLYE VHRS DU FLORIVAL

Le présent règlement a été visé par la Ligue Grand Est sous le n° 1 en date du 02/01/2020
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 34 en date du 02/01/2020

Comité d'Organisation

Président : Gérard WINKLER .....
Membres : Tous les membres de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre.....
Secrétariat du Rallye : ASA Plaine de l'Ill – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ.....
Téléphone : 03.89.76.28.25 .....
Permanence du Rallye : Ancien Hôtel de Ville Rouffach
Téléphone : 06.87.14.63.88
Dates, horaires : Samedi 4 avril 2020 de 6h à la fin du rallye

Organisateur technique

Nom : ECURIE LEFEBVRE
Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

1.1P. OFFICIELS
Identiques au règlement du 35ème Rallye Régional du Florival

1.2P. ELIGIBILITE
Le Rallye VHRS du Florival compte pour aucune coupe de France ou Championnat VHRS

1.3P. VERIFICATIONS
Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'Ill http://www.asapi0318.com (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement ainsi que leur créneau horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 3 avril 2020 de 18h à 21 et le Samedi 4 avril 2020 de 7h à 9h Parking Mahle Behr et les vérifications techniques qui auront lieu le vendredi 3 avril 2020 de 18h15 à 21h15 et le Samedi 4 avril 2020 de 7h15 à 9h15 Parking Mahle Behr à Rouffach.
Un briefing écrit sera remis aux concurrents contre émargement lors des vérifications administratives. Un briefing oral **obligatoire** sera tenu par le Directeur de Course le samedi 4 avril à 9h, Parking Mahle Behr à Rouffach

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2ème Rallye VHRS du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 mars 2020.

ASA PLAINE DE L'ILL – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ – Tél & Fax : 03.89.76.28.25

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum tout support confondu

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Merci de joindre les photocopies des permis et licences.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.
Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

3.2.3. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité.
Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de « zone casque ».

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES
Sont autorisées les catégories suivantes : (possibilité de retenir une ou les deux catégories ci-dessous) :
1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1985.
2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.
Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.
Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser dans le règlement particulier).
Un classement par type d'équipements autorisés pourra être prévu, par exemple un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels et un classement avec équipement électronique

4.3.1. Assistance

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

4.6. Identification des voitures

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Florival représente un parcours de 151.7 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1, 2, 3 Chez Bouvi
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".
6.1.1 : Rallye de doublure VHC et Moderne

6.2.6P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 28 mars 2020 de 9h à 19h
Vendredi 3 avril 2020 de 9h à 19h
Rappel : le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA
Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante, 3699

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : orange « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.
Coupes ou lots

La remise des prix se déroulera le samedi 4 avril 2020 sur le parking Mahle Behr à Rouffach